



Assemblée des délégués du 26 juin 2025

jeudi 26 juin 2025 • 20:00 - 22:00 | A définir | **Assemblée des délégués**

Participants

P Présent A Absent E Excusé O Online

	Charles Bailat	Président	president@avgg.ch	P
CG	Claude Gremaud	Vice-président	vice-president@avgg.ch	P
LBC	Ludivine	Admin & Finances	info@avgg.ch 079 518 22 32	P
MC	Michel Currat	Fontainier	fontainier@avgg.ch	E
MP	Marcos Pires Mendes	Membre comité	marcos.pires@bossonnens.ch	P
	Pierre-Alain Perroud	Membre comité	papperroud@attalens.ch	P
SF	Sébastien Frossard	Membres comité	sebastien.frossard@sales.ch	E
TO	Thomas Oberson	Membre comité	thomas.oberson@vuisternens.ch	P
YC	Yves Currat	Membre comité	yves.currat@saint-martin-fr.ch	P
FG	François Genoud	Préfet de la Veveyse		E
VB	Valentin Bard	Préfet de la Glâne		E
VB	Vincent Bosson	Préfet de la Gruyère		E
PB	Patrice Borcard	Directeur ECAB		E
ND	Nadine Degen	Cheffe de Service SAgri		E
NF	Nicolas Favre	Président ComFin	favre.nicolas1970@gmail.com	P
PFL	Pierre-Louis Fossati		fossati@tt4.ch	P
SB	Stéphane Baechler	Membre ComFin	stephane.baechler@sales.ch	P
ES	Eliot Savoy	Commune d'Attalens		P
PS	Predrag Stamenkovic	Commune de Bossonens		P
FD	Fabienne Dietrich	Commune de Granges		E
BJ	Benoît Jordil	Commune de Granges		E
PS	Philippe Schneider	Commune de La Verrerie		P
JC	Juliana Cruchon	Commune de Le Flon		P
LB	Lionel Bussard	Commune de Saint-Martin		P

AC Alain Chollet	Commune de Rue	P
MR Martin Rosat	Commune de Vuisternens-dvt-Romont	P
NH Nicolas Hassler	Commune de Sâles	P

1 Appel des délégués

Ouverture de la séance

M. Charles Bailat , Président, ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse M. Sébastien Frossard, membre du comité, les représentants de la commune de Granges, ainsi que les Préfets des trois districts et les représentants du SAgri et de l'ECAB.

Le Président passe la parole à M. Alain Chollet, représentant de la commune de Rue pour un mot d'accueil.

Convocation et ordre du jour

Le Président annonce que les délégués des communes membres ont été convoqués par courriel en date du 6 juin 2026 et que les administrations communales ont reçu copie de la convocation pour information. Il informe que la commune de Granges a émis deux remarques concernant l'ordre du jour de la présente convocation:

1. La demande de crédit complémentaire concernant les travaux "Les Aubépins" est hors processus budgétaire. Dès lors, la convocation devrait mentionner une modification du budget des investissements 2025 et être soumis à l'assemblée pour approbation.

Après vérification auprès du Service des communes il apparait que l'AVGG aurait effectivement dû annoncer une modification budgétaire dans l'intitulé. Par contre et toujours selon le Service des communes, il n'y a pas lieu de présenter à nouveau le budget des investissements dans son entier, mais uniquement les compléments qui n'ont pas encore été approuvés.

2. Aucun message expliquant clairement les travaux à réaliser pour la demande de crédit complémentaire n'est joint aux documents de l'assemblée.

L'AVGG n'a pour l'instant, jamais présenté de message lors de ses investissements. Toutefois, nous reconnaissons que ce type de document constitue la pratique prévue par la législation sur les finances communales et un outil précieux pour contextualiser les décisions à prendre. La législation sera dorénavant respectée en produisant systématiquement un message pour les nouveaux investissements.

Pour la bonne suite de l'assemblée, M. Charles Bailat demande aux délégués de bien vouloir approuver l'ordre du jour tel que présenté dans la convocations du 6 juin 2025.

La convocation et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.



Appel des délégués

Le Président précise que les délégués ont signé la liste des présences et sont en possession des cartons de vote. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un appel nominatif.

8 communes sur les 9 communes de l'association sont représentées pour un total de 31 voix. La majorité requise est de 16 voix. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

2 Nomination des scrutateurs

Le Président nomme deux scrutateurs: M. Philippe Schneider délégué de la Commune de la Verrerie et M. Lionel Bussard, délégué de la commune de Saint-Martin. Ceux-ci acceptent leur rôle.

3 Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre est disponible sur le site internet de l'AVGG ainsi que dans l'outil de partage. Pour cette raison, celui-ci ne sera pas lu à moins que quelqu'un en fasse la demande. Ceci n'étant pas le cas, et l'assemblée n'ayant pas de question à ce sujet le Président passe à l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.



4 Rapport du président

a) Provenance de l'eau et consommation

Le Président explique que la majeure partie de l'eau provient d'EauSud, soit près de 67 % de l'eau consommée par les habitants des communes membres. Le reste provient de Châtel-St-Denis pour 15 %, des Barussels pour 13 % et de Remaufens pour 5 %. Les autres apports provenant de l'AGSO, de Rue ou d'Oron sont négligeables, mais disponible en cas de nécessité.

Il indique que l'année 2024 est dans la moyenne des années précédentes du point de vue de la consommation d'eau potable. La quantité d'eau distribuée s'élève au total pour l'année 2023-2024 à 1'180'647 m³, soit 35'000 m³ en moins que l'année précédente.

b) Distribution aux communes non-membres

En ce qui concerne les clients de l'AVGG, le volume des ventes d'eau total s'élève à 176'989 m³, soit environ 10'000 m³ de moins que pour la période précédente. Le Président relève les détails suivants:

- l'AGSO a fortement réduit sa consommation passant de 56'408 m³ en 2021-2022 à 12'801 m³ pour la période 2023-2024 ;
- la commune de Vuisternens-dvt-Romont a également réduit sa consommation passant de 31'446 m³ en 2021-2022 à 4'748 m³ pour cette dernière période ;
- légère diminution de l'achat d'eau du VOG et de Siviriez - Villaraboud mais dans une moins forte mesure.
- La consommation d'eau des autres communes ou entités est restée stable, voir en légère augmentation en 2023-2024.

c) Pertes et analyses

De manière générale, les pertes d'eau sur réseau de l'AVGG sont légèrement plus basses que celles de l'année passée, mais sont toujours globalement très basses. Elles s'élèvent à 7.21% en 2023-24 sur un réseau de plus de 80km de conduites. Ces très bons résultats sont dus à la vigilance et à l'expertise du fontainier. Même si celui-ci n'est pas présent, le Président profite de l'occasion pour le remercier sincèrement pour son engagement.

Les pertes d'eau entre le Dally et les Croisées sont importantes dans l'absolu avec 19'491 m³ mais reporté sur le volume total d'eau transporté, elles représentent moins de 1.7 %. Ces pertes devraient encore diminuer suite au remplacement des trois débitmètres aux Croisées (Romont - Ecasseys - Romont).

La législation oblige l'AVGG à procéder régulièrement à des analyses de qualité de l'eau sur l'ensemble du réseau ainsi qu'auprès des clients finaux. Comme en 2023, tous les échantillons prélevés en 2024 répondaient aux exigences légales et étaient conformes à la législation sur les denrées alimentaires.

d) Achat d'eau

Durant ces 20 dernières années, nous pouvons constater une augmentation d'environ 20 %, soit 200'000 m³.

e) Partenaires

Nous pouvons constater que la quantité d'eau achetée peut, selon les années et les clients, varier de manière très importante. Ces variations induisent pour l'AVGG des investissements conséquents, car elles obligent à redimensionner les principales conduites d'adduction, en particulier entre le réservoir du Dally et celui des Croisées afin de pouvoir assurer une quantité d'eau suffisante à tous.

Il n'y a pas de question ni de remarque de la part de l'assemblée.

5 Comptes 2024

5.1 Comptes de fonctionnement et investissement

La parole est passée à Ludivine Besomi Chatagny, administratrice des finances. Les comptes 2024 étant disponibles dans l'outil de partage et sur le site internet de l'AVGG, celle-ci propose de les passer en revue au niveau des sous-chapitres comptables.

Compte de Résultat

- *011+12 - Législatif et exécutif*: deux assemblées extraordinaires engendrent des jetons de présences (comité et commission financière) et des frais de publication supplémentaires.
- *021 - Administration des finances et des contributions*: poste stable par rapport au budget et aux comptes 2023
- *022 - Services généraux*: on peut relever des frais d'imprimés et publication relatifs à l'élaboration de la nouvelle plaquette de présentation; l'acquisition de l'outil de travail WeDo pour la gestion des séances; des frais informatiques découlant d'un accompagnement dans le cadre de la refonte du site internet.
- *029 - Immeubles administratifs*: Suite aux directives de la fiduciaire interdisant à l'AVGG de provisionner le montant de la location de l'antenne Swisscom, la part revenant à la commune de Romont a été remboursée l'année dernière. Dès 2024 la moitié de la somme est reversée directement à la commune de Romont, ce qui explique le montant en charge.
- *710 - Approvisionnement en eau (charges)*: la différence avec les comptes 2023 s'explique notamment par la diminution de l'achat d'eau, des frais d'entretien des installations des frais d'amortissement. Les frais d'énergie sont quand à eux plus élevés que pour l'exercice précédent.
- *710 - Approvisionnement en eau (produits)*: la baisse de revenus s'explique par la diminution de la revente d'eau et le remboursement à la commune de Romont suite à une erreur de facturation en 2023.
- *900 - Finances et Impôts*: les intérêts des placements financiers sont plus élevés que le budget car en 2024, l'AVGG avait effectué des placements à terme; le prélèvement à la réserve de réévaluation est moins élevé car certains biens sont arrivés à la fin de la période d'amortissement.

Bilan

- Les créanciers et débiteurs font l'objet d'un listing de suivi. Le solde tend vers 0 dans les premiers mois 2025.
- La provision pour perte sur débiteurs est augmentée de CHF 9'500.- afin de couvrir les anciennes factures ouvertes.
- La fin des investissements à terme se retrouve dans l'augmentation du solde du compte courant bancaire et la diminution du poste "investissement à terme"
- Le résultat de exercice 2024 se solde par un bénéfice de CHF 287'043.32

Investissements

Les dépenses d'investissements sont passées en revue

Il n'y a pas de question concernant les comptes présentés. Il est toutefois relevé que le solde des intérêts est erroné dans le document de présentation. En effet il semble qu'une ligne soit manquante. La correction sera effectuée pour le prochain bouclement.

5.2 Rapport fiduciaire

Le Président indique que la fiduciaire Butty à Ursy a procédé à la révision des comptes 2024 en date du 13 mai 2025.

M. Claude Gremaud, Vice-président, donne lecture du rapport.

5.3 Rapport commission financière

Le Président indique que les comptes 2024 ont été présentés à la commission financière en date du 3 juin 2025. Il passe ensuite la parole à M. Nicolas Favre, Président de la commission financière qui donne lecture du rapport de la commission. Les membres de cette dernière proposent d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

5.4 Discussion et approbation

M. Nicolas Hassler, délégué de la commune de Sâles, demande à quoi correspond le montant de la perte sur débiteurs.

Il lui est répondu que celui-ci correspond à l'annulation de deux factures antérieures à 2024 relatives à des demandes de raccordement pour lesquelles le permis de construire n'a pas été obtenu. En effet, la facturation des demandes de raccordement s'effectue à l'élaboration du dossier. Ceci peut poser problème car l'obtention du permis peut prendre plusieurs années ou ne pas être octroyé du tout. Il en découle des débiteurs ouverts sur du long terme ou des facturer à annuler. Une réflexion sur le processus est en cours.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.



Le Président remercie les délégués pour la confiance accordée.

6 Investissements 2025

6.1 Les Aubépins - crédit supplémentaire

Charles Bailat explique que de nombreuses fuites ont eu lieu dans le secteur indiqué. Une intervention d'urgence a encore eu lieu en début d'année suite à une nouvelle fuite obligeant l'AVGG à introduire une conduite à l'intérieur de la conduite existante, réduisant ainsi la capacité de transport de l'eau de manière significative. Cette manière de procéder a été rendue nécessaire afin d'éviter d'ouvrir en fouille ouverte la route qui est récente ainsi que le jardin de la propriété juste à côté.

Lors de l'assemblée du 26 octobre 2022, les délégués de l'AVGG ont accepté un crédit initial pour les travaux projetés aux Aubépins d'un coût total de CHF 442'000.- dont CHF 187'000.- à charge de l'AVGG.

Bien que ce projet devait être réalisé en 2023, il a été fortement retardé à la suite d'oppositions en lien avec le nouveau tracé des collecteurs d'adduction de la commune de La Verrerie. Ces oppositions ont pu être levées et les appels d'offres ont été adaptées. Ces dernières montrent une augmentation du coût total du projet initial de CHF 142'000.- passant ainsi de CHF 442'000.- à CHF 584'000.-. Les coûts pour l'AVGG s'élèvent quant à eux à CHF 229'500.- en lieu et place des CHF 187'000.-, soit une charge supplémentaire de CHF 42'500.-.

De plus, le comité souhaite réaliser un tronçon supplémentaire en profitant des travaux qui débiteront mi-août et demande de compléter ce crédit d'un montant de CHF 98'000.- entièrement à la charge de l'AVGG.

Le crédit complémentaire soumis au vote de ce soir est composé d'un crédit additionnel de 42'500.- pour les travaux déjà voté ainsi qu'un crédit supplémentaire de 98'000.- pour les travaux situé aval du projet.

La présentation du projet ne soulève pas de question ni de remarque.

6.2 Rapport de la commission financière

Le Président donne la parole à Nicolas Favre, président de la commission financière pour pour la lecture du rapport concernant le crédit complémentaire dans le cadre des travaux des Aubépins (La Verrerie, secteur Grattavache).

Après analyse de la situation, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter le crédit complémentaire tel que présenté.

6.3 Discussion et approbation

N'ayant toujours pas de question ni de remarque, le Président propose de procéder au vote:

Le crédit complémentaire CHF 140'500 - accepté à unanimité



7 Informations sur les travaux en cours

Le Président relève qu'actuellement, aucun chantier n'est en activité.

Deux projets sont à l'enquête:

- Déplacement conduite AVGG-Romont à Vaulruz-gare (1ère étape)
- Maillage Brémudens - La Verrerie - Secteur les Aubépins (oppositions)

Plusieurs chantiers vont démarrer prochainement ou d'ici la fin de l'année:

- Déplacement conduite AVGG-Romont à Vaulruz-gare: le tronçon ouest est reporté en 2026, les TPF n'ayant pas reçu les autorisations nécessaires.
- Déplacement conduite AVGG - chemin de la Cretta à Grattavache (Les Aubépins): travaux prévus de débiter à la mi-août.
- L'étude de remplacement d'une conduite à Attalens est toujours en cours d'étude.

D'autres chantiers sont maintenant terminés; les décomptes d'investissement seront présentés lors de la prochaine assemblée des délégués

- Maillage Porsel - Rte Champ Diguez / Ch. du Clos
- Déplacement de la conduite AVGG-Romont sous le PI à Vaudens
- Le raccordement de la commune de Semsales au réseau de l'AVGG est terminé.

Il n'a pas de question de la part de l'assemblée.

8 Rapport du fontainier

En l'absence de Michel Currat, Charles Bailat lit le rapport transmis par le fontainier.

a) les Fuites

L'année 2024 se classe dans la moyenne haute des années précédentes avec 40 fuites au total dont 3 pour l'AVGG, 16 pour les communes membres et 21 chez des privés.

Marcos Pires Mendes relève que bien souvent les fuites proviennent des raccordements privés. Le Président profite de l'occasion pour rappeler les fuites privées ne sont pas uniquement privées, comme nous pouvons l'entendre parfois. Elle concerne également la commune car elles sont comptabilisées dans les fuites pour le secteur concerné, c'est donc aussi un problème communal. Dès lors, il est important qu'elles soient réparées au plus vite.

Pour l'année 2025, 23 fuites ont déjà été enregistrées. Il est probablement venu le temps de planifier la réhabilitation du réseau de l'AVGG dans son ensemble.

Depuis 2014, les fuites recensées laissent présager un objectif atteignable de 500 réparations à fin 2025. Chaque réparation engendre des coûts : si l'on considère une moyenne de CHF 3'000 francs par intervention, cela représente un total estimé de CHF 1'500'000 francs. À cela s'ajoutent les pertes d'eau, que l'on peut estimer à 10%, ce qui renforce encore l'ampleur des impacts. Ce diagnostic met en évidence un potentiel d'investissements conséquent, tant pour la pérennisation du réseau que pour la maîtrise des coûts à long terme.

Pierre-Alain Perroud demande de présenter les fuites au pro-rata des kilomètres de conduites, ce qui serait selon lui plus représentatif. Le Président lui répond que l'information n'est pas disponible. Il est toutefois possible rapporter au nombre d'habitant. Dans ce cas, il se peut qu'une commune ait peu d'habitants mais de nombreuses conduites, ce qui pourrait biaiser les résultats.

La secrétaire préparera un courrier à l'attention des communes pour disposer des informations reprises dans le PIEP. Elles seront utilisées pour le calcul des ratios des fuites.

b) BH - piqure de rappel

En cas d'utilisation d'une BH, il est nécessaire d'avertir dans un temps raisonnable l'employé communal et le fontainier AVGG par téléphone.

L'employé communal doit poser le dispositif de comptage sur la borne hydrante lui même. Cela évite de déclencher une alarme inutilement.

Michel Currat demandera aux pompiers le programme d'exercices, afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'utilisation des BH. De plus, L'AVGG souhaite qu'un suivi systématique soit mis en place par les communes afin de contrôler l'emploi des BH par les pompiers. Il est important que l'employé communal vérifie, dès le lendemain de l'utilisation, que toute bouche d'incendie utilisée a bien été refermée correctement.

Le Président rappelle également que les hydrantes doivent être dégagées

c) les plans dans ComMap -

Une mise à jour de ComMap sera effectuée par GeoSud durant l'été. Ces données seront transmis au canton pour alimenter AquaFri.

Il semblerait toutefois que les communes n'utilisent pas ce système.

9 Divers

9.1 Autres

Claude Gremaud, vice-président, prend la parole et relève l'excellent travail de Michel Currat qui prend ses responsabilités très à cœur. Il remercie également Ludivine Besomi Chatagny pour son travail effectué, pas toujours simple, et Charles Bailat pour son engagement personnel sans faille.

Le Vice-président remercie également les membres du comité pour les discussions amenées lors des différentes séances permettant à l'association d'avancer, et les membres de la commission financière pour les analyses pertinentes.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée. Le Président s'associe aux remerciements adressés par le vice-président et souhaite un bel été à chacun. La séance est levée à 21h35.

Charles Bailat

Président

Ludivine

Admin & Finances